

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHRON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corine, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, RETHORE Jacqueline
Absent(s) excusés	
Absent(s)	
	PARENTEAU Jean-Louis, YANNOU Aude
Secrétaires de séances	
	LANGLOIS Danielle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 21 septembre 2022, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations publiée le 29 septembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE2709-06 | Enfouissement du réseau France Télécom au droit du 75, rue David d'Angers - Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention pour les travaux souterrains,

Considérant qu'il y a lieu, préalablement aux travaux d'aménagement de l'espace public par Angers Loire Métropole au droit du 75, rue David d'Angers, sur les parcelles communales cadastrées section AB numéros 884 et 858, d'établir une convention autorisant les travaux de

mise en souterrain du réseau aérien de télécommunication d'ORANGE situé sur ces parcelles, sans appuis communs avec le réseau de distribution publique d'électricité,

Considérant que pour cette convention les parties sont le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire et la Ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis du comité consultatif Aménagement et Transition écologique du 19 septembre 2022,

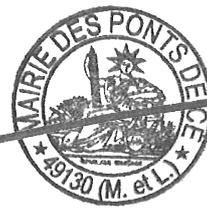
En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention proposée,
- Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE	
En exercice 33	POUR 31
Présents 27	CONTRE 0
Pouvoirs 4	ABSTENTION 0
Pris part au vote 31	TOTAL 31

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



The seal is circular with the text "MAIRIE DES PONTS-DE-CÉ" around the top and "49130 (M. et L.)" around the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a sun, a bridge, and a river.